

No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 5 FÉVRIER 2018

Membre(s) présent(s) : Mme Marie Diament, Mme Suzette de Rome, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Stéphane Fraser et M. Vincent More

Membre(s) absent(s) : M. Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de M. Vincent More

Est aussi présent : M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:36 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-22 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-23 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

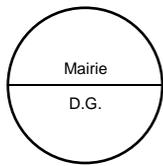
4. Information de la mairie

Il y a eu un rassemblement de tous les élus et directeurs généraux organisé par la MRC de RDL à St-Cyprien le 1^{er} février dernier. Mme Suzette de Rome, M. Claude Caron, M. Louis Breton et M. Vincent More ont assisté à ce rendez-vous. Des ateliers ont été donnés sur place et l'on a profité de l'occasion pour faire du réseautage.

La tenue du Défi plein air a eu lieu lors de la fin de semaine dernière, soit les 3 et 4 février au Chalet de sports. L'évènement toujours très prisé est encore une fois couronné de succès malgré la température peu clémente.

Une motion de félicitations à toute l'équipe municipale et aux bénévoles est donnée à l'unanimité par le conseil municipal en lien avec le Défi plein air. Une mention spécifique est faite à Mme Marie-Anne Caron, Mme Ève-Marie et M. Joël Ouellet.

Les récentes démarches d'aide financière concernant l'Espace villégiature est de bon augure. La municipalité reste à l'affut dans ce dossier.



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

5. Information des conseiller(ère)s

Mme Emmanuelle Garnaud mentionne que le journal Info-Portage a été revu dans sa forme et son contenu. La version actuelle est davantage condensée et dynamique. Vous pouvez le constater par vous-même avec l'Info-Portage de février 2018.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Adoption du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu du code municipal du Québec et de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 15 janvier 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié aux fins du présent règlement le 16 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-24 QUE le conseil municipal adopte le présent règlement numéroté 2018-01-379 et intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ».

7. Adoption du règlement sur le traitement des élu(e)s municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux détermine les pouvoirs d'une municipalité en matière de fixation de la rémunération des membres de son conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 15 janvier 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné aux fins du présent règlement le 16 janvier 2018, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

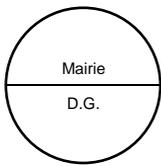
Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-25 QUE le conseil municipal adopte le présent règlement numéroté 2018-02-380 et intitulé « Règlement sur le traitement des élu(e)s municipaux ».

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

8. Mot du conseil dans l'Info-Portage

Nos conseillères municipales en charge des communications, Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome, travaillent actuellement avec l'administration municipale afin de bonifier notre journal municipal et le rendre encore plus attrayant. Un conseil municipal, c'est un travail d'équipe et nous souhaitons que ça transparaisse dans les prochaines éditions de l'Info-Portage. La parole sera donc donnée aux conseiller(ère)s qui le souhaiteront, en alternance avec le maire, dans le but d'écrire le mot du conseil municipal et d'informer les citoyens sur certains dossiers.



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

9. Demande d'appui du LLIO du cégep de RDL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui du Living Lab en innovation ouverte;

ATTENDU QUE la demande d'appui du LLIO est d'être reconnu comme centre collégial de transfert de technologie en matière de pratiques sociales novatrices (CCTT – PSN);

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un groupe de recherche et intervention en innovation ouverte est bénéfique pour nos entreprises et notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le LLIO peut s'avérer un outil précieux dans l'élaboration de projets et met les humains au centre des considérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-26 QUE le conseil municipal appuie le Living Lab en Innovation Ouverte dans sa démarche pour sa reconnaissance à titre de centre collégial de transfert de technologie en matière de pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN).

10. Proclamation de la Journée nationale de la santé et de la condition physique

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande visant à proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique;

ATTENDU QUE l'objectif de cette proclamation est d'améliorer la santé et la condition physique de ses concitoyens;

ATTENDU QUE :

- Le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activités physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;
- Il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;
- Beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique saines;
- Le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;
- Les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;
- La proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-27 QUE le conseil municipal proclame le 1^{er} samedi de juin la Journée nationale de la santé et de la condition physique dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

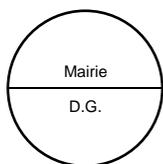
11. Conférence de presse du Comité ZIP - jeudi 22 février 2018

Le comité ZIP tiendra une conférence de presse en lien avec la problématique côtière sur le territoire de la municipalité et ailleurs dans l'estuaire du St-Laurent. La conférence de presse aura lieu le jeudi 22 février prochain à 13 h au Chalet des sports, 200, côte de la Mer.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

854, route du Fleuve (PIIA rénovation et agrandissement)



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover le revêtement extérieur, les portes et les fenêtres, ainsi qu'à procéder à un agrandissement selon la demande de permis DPAGL180002;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-28 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

234, route du Fleuve (agrandissement École de l'Anse)

ATTENDU QUE la demande consiste à l'agrandir l'école de l'Anse sur sa partie arrière afin d'aménager deux salles de bain publiques et un local de rangement;

ATTENDU QUE le CCU n'est pas favorable à l'agrandissement de l'école de l'Anse;

ATTENDU QUE le CCU recommande un bâtiment détaché au lieu d'un agrandissement de l'école de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE le CCU souligne qu'une demande de dérogation mineure doit être présentée pour régulariser le bâtiment actuel et son éventuel agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est d'avis que les matériaux proposés et le volume de l'agrandissement respectent l'agencement avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés dans l'éventualité qu'il accepte l'agrandissement proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'implanter des toilettes publiques dans le parc de l'Anse et qu'un engagement lie la municipalité à la subvention PIQM-MADA de 100 000 \$ à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la vocation actuelle et/ou future de l'école de l'Anse est mieux assurée avec un agrandissement qu'avec un bâtiment détaché;

CONSIDÉRANT le parti architectural de l'agrandissement est en phase avec le patrimoine, avec l'école de l'Anse;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enlever le bâtiment temporaire de rangement de vélo et de le remplacer par un simple abri à aire ouverte sur le site, à proximité de l'école de l'Anse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-29 QUE le conseil municipal autorise les travaux, tels que demandés, à condition qu'une demande de dérogation soit présentée.

13. Annulation de la demande d'aide financière de 1 200 000 \$ pour le projet Espace villégiature dans le cadre du programme de Soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR- MELS)

ATTENDU QUE la municipalité a fait la résolution 2018-01-13 afin d'effectuer une demande d'aide financière de 1 200 000 \$ pour le projet Espace villégiature dans le cadre du programme de Soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR- MELS);

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de changer ni le taux des dépenses admissibles, ni le taux du cumul de l'aide financière, tous deux fixés à 50% dans le cadre de ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas en mesure de rencontrer ses objectifs financiers pour le projet Espace villégiature et de respecter la capacité d'investissement de la municipalité avec ces conditions;

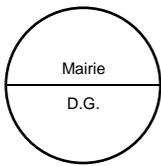
CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours à la recherche active d'aide financière pour boucler le montage financier du projet Espace villégiature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-30 QUE le conseil municipal annule la résolution 2018-01-13.

Résolution
2018-02-30
Annulée par la
résolution
2018-03-52



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

14. Entente de transfert de propriété de l'église et du presbytère

La municipalité a poursuivi ses démarches avec la Fabrique pour en arriver à une entente de transfert de propriété de l'église et du presbytère. Une entente imminente est sur le point d'être avalisée. Soyez attentifs à une convocation qui vous sera acheminée sur nos différents médiums de communication. Vous serez ainsi conviés à venir prendre connaissance de l'entente très prochainement, lors d'une séance du conseil municipal.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. Réfection du comptoir et des armoires au Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité a évalué l'état du comptoir et des armoires de la cantine du Chalets des sports;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les changements dès maintenant plutôt que l'année prochaine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va engranger des revenus supérieurs concernant la vente des équipements et des véhicules incendie et qu'elle mesure d'affecter un montant de 6 200 \$ de dépenses pour le projet de réfection du comptoir et des armoires de la cantine du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-31 QUE le conseil municipal affecte un montant de 6 200 \$ de dépenses pour le projet de réfection du comptoir et des armoires de la cantine du Chalet des sports.

16. Embauche d'un(e) responsable piscine

ATTENDU QUE Mme Clara Bernard a déjà été responsable de la piscine, qu'elle connaît bien ce service et qu'elle a la capacité d'occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Clara Bernard a soumis une lettre de motivation confirmant son intérêt à occuper le poste encore une fois cette année;

CONSIDÉRANT QUE Mme Clara Bernard a obtenu une évaluation appropriée l'année dernière à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-32 QUE le conseil municipal nomme Mme Clara Bernard comme responsable de la piscine municipale pour un contrat de travail selon le règlement sur le traitement et les conditions de travail en place à la municipalité, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer le contrat en ces termes.

17. Appel de candidature pour un(e) responsable au camp de jour

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Fréreau ne souhaite pas revenir comme responsable du camp de jour cette année;

ATTENDU QUE la municipalité procédera à un appel de candidature prochainement;

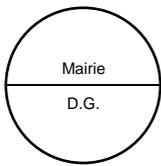
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-33 QUE le conseil municipal mandate Mme Marie Diament, conseillère déléguée aux loisirs, à siéger sur le comité de sélection pour le poste de responsable au camp de jour.

18. Projet invitation au voyage d'Hétéroclite – La boîte à culture pour le camp de jour

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de location gratuite de la salle Gilles-Moreau de Mme Raymonde Lamothe pour y tenir un atelier de création de livres accordéon avec les enfants du camp de jour;



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE ce projet se réaliserait durant les heures d'ouverture du camp de jour et serait réparti sur deux jours, pour un total de 3 heures;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est novateur et qu'il permet d'offrir un atelier culturel gratuit aux usagers du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager l'art et la culture dans son milieu et surtout auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le programme camp de jour tente de développer également les ateliers créatifs et culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-34 QUE le conseil municipal accorde la gratuité de la salle Gilles-Moreau pour la tenue d'un atelier créatif de 3 heures avec les enfants du camp de jour.

19. Demande d'aide financière de 5 460 \$ pour le soutien aux classes neige dans le cadre du programme de soutien financier en loisir actif de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS)

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'URLS du BSL et que la demande répond aux objectifs et aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur la tenue des classes neige et que l'aide financière demandée permettra de soutenir cette collaboration entre la municipalité et la commission scolaire KAMLOUP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-35 QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 5 460 \$ pour le soutien aux classes neige dans le cadre du programme de soutien financier en loisir actif de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS).

20. Demande d'aide financière de 112,50 \$ pour le cours d'initiation de ski de fond dans le cadre du programme de soutien financier en loisir actif de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS)

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'URLS du BSL et que la demande répond aux objectifs et aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur la tenue des cours d'initiation de ski de fond et que l'aide financière demandée permettra de mousser cette activité physique auprès des jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-36 QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 112,50 \$ pour le cours d'initiation de ski de fond dans le cadre du programme de soutien financier en loisir actif de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS).

21. Plan triennal des immeubles de la commission scolaire KAMLOUP

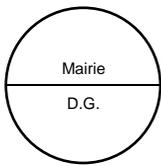
ATTENDU QUE la commission scolaire KAMLOUP a déposé son plan triennal de répartition et destination des immeubles à la municipalité pour fins de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-37 QUE le conseil municipal :

- mentionne qu'il serait intéressant de connaître les prévisions de l'effectif scolaire détaillées pour un même acte d'établissement pour chacun de ses immeubles visés, comme dans le cas de l'école de Notre-Dame-du-Portage et de l'école Les Pèlerins;



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

- souhaite aviser les gestionnaires des infrastructures de la commission scolaire KAMLOUP par la même occasion qu'une analyse de l'état du mur de protection côtière de l'école de Notre-Dame-du-Portage est souhaitable, peut-être même une intervention.

22. Activités et événements à venir

La semaine de relâche se tient du lundi 5 mars au vendredi 9 mars cette année. Surveillez la toute nouvelle programmation de la relâche « Relâche ton fou » qui sera distribuée via l'école primaire dans les prochaines semaines. Une programmation type « Camp de jour » est offerte à vos enfants de 7 h 30 à 17 h en plus de deux super sorties.

La soirée de reconnaissance des bénévoles sera en avril cette année. Les précisions sont à venir!

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

23. Demande d'aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE la municipalité a identifié les travaux d'implantation d'une glissière de sécurité sur la route du Fleuve et de réfection de la rue Bérubé dans son budget 2018 ou programme quinquennal d'immobilisation 2018-2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à environ 152 675 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-02-38** QUE le conseil municipal demande une aide financière de 10 000 \$ pour effectuer les travaux identifiés dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET).

24. Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer le changement de ponceaux et le rechargement mécanisé d'accotements sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé les dépenses d'un montant de 13 948,57 \$ pour les travaux exécutés sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés sur la route du Fleuve dont la gestion incombe à la municipalité, conformément aux présentes dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-02-39** QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route du Fleuve pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET).

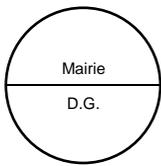
25. Demande de passage à vélo – Au tour des jeunes Desjardins BSL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de passage à vélo pour l'évènement « Au tour des jeunes Desjardins BSL » sur la route de la Montagne et/ou la route du Fleuve pour le dimanche 20 mai 2018 entre 11 h 15 et 12 h 05;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-02-40** QUE le conseil municipal autorise le passage à vélo pour l'évènement « Au tour des jeunes Desjardins BSL », comme demandé.



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

26. Demande de servitude pour l'installation de fibre optique par Bell Canada

ATTENDU QUE la demande de Bell Canada à la municipalité consiste d'approuver l'emplacement de travaux de pose d'un câble de fibre optique sur toron existant sur la côte de la Mer ainsi que la pose de 2 poteaux, d'un toron et d'un câble de fibre optique sur la côte de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet « H63407 » et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-41 QUE le conseil municipal approuve l'emplacement des travaux, tels que demandés.

27. Demande de certificat d'autorisation et mandat à LER inc. pour un ouvrage de captage d'eau au parc Julie-Gagné

ATTENDU QUE la municipalité effectue une demande de certificat d'autorisation pour un ouvrage de captage d'eau au parc Julie-Gagné;

ATTENDU QUE les frais exigés pour déposer cette demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (MDDELCC) sont acquittés par le mandataire au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-42 QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à compléter les démarches nécessaires pour ce dossier et mandate spécifiquement LER inc. au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage :

- à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (MDDELCC);
- à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

28. Vente d'équipements incendie, du véhicule d'unité d'urgence incendie et mandat pour la SAAQ

ATTENDU QUE la municipalité est entièrement desservie par le service incendie de la ville de Rivière-du-Loup et qu'elle n'a donc plus besoin de ses équipements ou de ses véhicules incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a publié deux appels d'offres dans l'Info-Dimanche pour la présente transaction;

ATTENDU QUE la mise minimale pour ledit véhicule était de 25 000 \$ et que la liste de prix pour lesdits équipements a été présentée et acceptée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré plusieurs personnes intéressées par le véhicule et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la municipalité de Le Jeune pour ledit véhicule est valide et qu'elle est la plus élevée, pour un montant de 33 333,00 \$ sans taxe (exonération pour les transactions entre les municipalités);

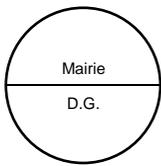
CONSIDÉRANT QUE la soumission de la municipalité de Lejeune pour lesdits équipements est valide et qu'elle est la plus élevée, pour un montant de 3 295,00 \$ sans taxe (exonération pour les transactions entre les municipalités);

ATTENDU QUE l'acquéreur déclare avoir inspecté ledit véhicule et lesdits équipements et s'engage à en prendre possession dans cet état et en être entièrement satisfait;

ATTENDU QUE l'acquéreur est tenu de respecter toutes les conditions des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

No de Résolution ou An-
notation

2018-02-43 QUE le conseil municipal :

- Autorise la vente du véhicule GMC Grumman, modèle FC60C 1993, numéro de série 1GDL6S1J7PJ519271 entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la municipalité de Le Jeune siégeant au 69, rue de la Grande Coulée, Lejeune (Qc) G0L1S0, ou son représentant dûment autorisé;
- Mandate M. Gaston Lamarre comme représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour effectuer le transfert de propriété du véhicule GMC Grumman, modèle FC60C 1993, numéro de série 1GDL6S1J7PJ519271, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

29. Vente du véhicule citerne incendie et mandat pour la SAAQ

ATTENDU QUE la municipalité est entièrement desservie par le service incendie de la ville de Rivière-du-Loup et qu'elle n'a donc plus besoin de ses équipements ou de ses véhicules incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a publié deux appels d'offres dans l'Info-Dimanche pour la présente transaction;

ATTENDU QUE la mise minimale pour ledit véhicule était de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré plusieurs personnes intéressées par le véhicule et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Excavation SL Lapointe est valide et qu'elle est la plus élevée, pour un montant de 10 510,00 \$ + taxes;

ATTENDU QUE l'acquéreur déclare avoir inspecté ledit véhicule et s'engage à en prendre possession dans cet état et en être entièrement satisfait;

ATTENDU QUE l'acquéreur est tenu de respecter toutes les conditions des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-02-44 QUE le conseil municipal :

- Autorise la vente du véhicule Freightliner, modèle CON 1992, numéro de série IFVXZRYB1NL471518, entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise Excavation SL Lapointe siégeant au 481, rang St-Stanislas, St-Alexandre (Qc) G0L 2G0, ou son représentant, M. Steve Lapointe, dûment autorisé;
- Mandate M. Gaston Lamarre comme représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour effectuer le transfert de propriété du véhicule Freightliner, modèle CON 1992, numéro de série IFVXZRYB1NL471518, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

30. Adoption du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU que l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ci-après appelé « la Loi » mentionne que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU que le schéma est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 29 de la Loi prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

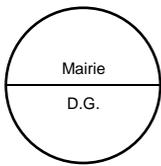
ATTENDU que l'article 30 de la Loi prévoit que sa révision doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

ATTENDU que l'article 16 de la Loi mentionne que le projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre doivent être adoptés par chaque municipalité concernée;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie a procédé à la validation du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de son plan de mise en œuvre qui doit être adopté par chaque municipalité concernée;

ATTENDU que le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie a été soumis à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-02-45** QUE le conseil municipal adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et son plan de mise en œuvre de la MRC de Rivière-du-Loup.

DONS ET PARTICIPATIONS

31. Demande de contribution de Mme Estelle Dupont pour la Fondation Louperivienne d'enseignement primaire et secondaire public

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution pour la Fondation Louperivienne de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à encourager et à valoriser les élèves qui fréquentent les écoles primaires et secondaires du secteur public;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diamant et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-02-46** QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Fondation Louperivienne de Rivière-du-Loup.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

32. Dépôt des deux états financiers comparatifs – janvier 2018

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

33. Liste des déboursés autorisés ou effectués par délégation – janvier 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-02-47** QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 193 269.64 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

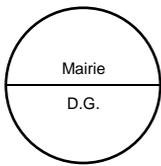
34. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

Vision de la municipalité – M. Alexandre Tardif Lapointe s'interroge sur la vision de la municipalité, entre autres choses par rapport au projet d'agrandissement de l'école de l'Anse, le manque de services de proximité, les difficultés avec le CCU, etc. M. Vincent More lui indique les raisons du choix du conseil et l'invite à s'investir auprès de la Corporation portageoise de développement vu son intérêt à l'égard du développement de la municipalité.

Réfection de la rue Bérubé – M. Alexandre Tardif Lapointe demande quand est-ce que les travaux de réfection de la rue Bérubé sont prévus et si la municipalité va en informer les résidents. M. Louis Breton lui indique que les travaux sont prévus pour le mois de septembre-



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

octobre, que les résidents en seront avisés. Dès que les travaux commenceront, ils seront exécutés avec diligence et sans interruption.

École de l'Anse – M. Clermont Pelletier s'interroge sur le quorum nécessaire au CCU versus l'absentéisme qu'on y constate régulièrement et sur le mandat du CCU par rapport à l'école de l'Anse étant donné que cette dernière ne fait pas partie du PIIA. M. Louis Breton lui indique qu'il faudrait revoir le règlement du CCU qui date de 1988, que le quorum est de 4 membres et que les mandats ont seulement été discutés lors d'une réunion et inscrit dans le procès-verbal afférent. Pour faire suite aux autres mandats du CCU, ils concerneraient, entre autres choses, tout projet de construction d'infrastructure publique et tout dossier concernant le patrimoine immobilier, l'environnement et le paysage, par exemple.

Évaluation foncière – M. Norbert Lapointe demande s'il y a eu dépôt du rôle d'évaluation foncière, car il a constaté que l'évaluation foncière de son immeuble a été affectée, malgré qu'il n'y a eu aucun changement. M. Louis Breton lui indique qu'il n'y a pas eu dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, mais qu'il y a la tenue de l'inventaire permanent qui se tient et que ça peut affecter potentiellement n'importe quel immeuble et que tous les immeubles sur un territoire d'une municipalité devraient normalement être réévalués tous les 9 ans.

35. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 21:01.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier